

## Compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2014

Le conseil municipal approuve tous les chapitres suivants avec 4 abstentions (Jean Paul ROHEL, Annick HOUDEAU, Philippe VIVIER, Catherine SAUGEY).

### **1. Les finances**

#### **➤ 1. BUDGET GENERAL**

#### **Compte administratif Exercice 2013**

Monsieur le Maire confie la présidence à Mme TOUCHANT Muriel Adjointe, et se retire au moment du vote.

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs	-32 296.11			237 620.42
Opérations de l'exercice	1 559 324.64	1 171 089.34	1 292 807.61	1 759 910.66
<i>Ecritures SI MAPA</i>		+3 143		+ 668
TOTAL	1 591 620.75	1 174 232.34	1 292 807.61	1 998 199.08
Résultat de clôture	417 388.41			705 391.47
Restes à réaliser	473 000	476 400		
Totaux Cumulés	890 388.41	476 400		705 391.47
Résultats définitifs	413 988.41			705 391.47

#### **Le compte de gestion du Receveur de l'Exercice 2013 a été approuvé.**

Il a été dressé pour l'exercice 2013 par le receveur municipal qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Affectation du résultat de fonctionnement 2013**

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2013 du budget général :

En section de fonctionnement : un excédent de 705 391.47 €

En section d'investissement : un déficit de financement de 417 388.41 €

Compte tenu des restes à réaliser reportés pour un montant de 473 000 € en dépense, et 476 400 € en recettes, le conseil municipal affecte l'excédent de fonctionnement soit 705 391.47 € comme suit :

-655 391.47 € au compte 1068 besoin de financement de la section de d'investissement

-50 000 € le solde au compte 002 en report à nouveau à la section de fonctionnement

#### **➤ 2. BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### **Compte administratif Exercice 2013**

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		3 560.18		15 542
Opérations de L'ex.	69 082.35	88 549.30	136 642.79	130 811.26
TOTAL	69 082.35	92 109.48	136 642.79	146 353.26
Résultat de clôture		23 027.13		9 710.47
Restes à réaliser	43 000			
Totaux Cumulés	43 000	23 027.13		9 710.47
Résultats définitifs	19 972.87			9 710.47

### **Approbation compte de gestion du Receveur Exercice 2013**

Le compte de gestion assainissement a été dressé pour l'exercice 2013 par le receveur municipal et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Affectation du résultat d'exploitation Exercice 2013**

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2013 du budget assainissement :

En section d'exploitation : un excédent de 9 710.47 €

En section d'investissement : un excédent de financement de 23 027.13 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter l'excédent d'exploitation soit 9 710.47 € comme suit :

-8 000 € au compte 1068 besoin de financement de la section de d'investissement

-1 710.47 € le solde au compte 002 en report à nouveau à la section de fonctionnement

Le Conseil Municipal adopte le budget supplémentaire 2014 de la commune et le budget supplémentaire 2014 assainissement de la commune comme suit :

#### **➤ 3. BUDGET GENERAL : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014**

##### Section de fonctionnement

Dépenses 1 615 500 €

Recettes 1 615 500 €

##### Section d'investissement

Dépenses 2 828 416.47 €

Recettes 2 828 416.47 €

#### **➤ 4. BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014**

##### Section d'exploitation

Dépenses 138 870.47 €

Recettes 138 870.47 €

##### Section d'investissement

Dépenses 199 092.13 €

Recettes 199 092.13 €

#### **➤ 5. Révision des tarifs communaux**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de révision des tarifs communaux faite par la commission des finances qui est adoptée par le conseil municipal..

		Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2015
Location Maison pour Tous	350 € ( <i>janvier 2013</i> )	370 €
Caution Maison pour Tous	762 €	800 €
Caution salle polyvalente	153 €	200 €
Location chambre froide	75 €	80 €
Caution chambre froide	460 €	500 €
Location chapiteau	<i>Pas de location</i>	<i>Pas de location</i>
Caution chapiteau	<i>Pas de location</i>	<i>Pas de location</i>
Location table	1 € la table	1 € la table
Location chaise	0.50 € la chaise	0.50 € la chaise
Location sono	<i>Pas de location</i>	<i>Pas de location</i>

#### Tarifs garderie périscolaire

<u>Rappel tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2012</u>	<u>Tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2014</u>
1.70 € le matin	1.75 € le matin
3.30 € le soir	3.35 € le soir
4.40 € le matin et le soir	4.45 € le matin et le soir

**Monsieur le Maire rappelle que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires seront gratuits pour les familles.**

#### Tarifs encarts publicitaires Bulletin municipal

<u>Rappel Tarifs au 15 octobre 2008</u>	<u>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015</u>
9 cm X 6.5 cm = 150 €	9 cm X 6.5 cm = 200 €
18 cm X 12 cm = 240 €	18 cm X 12 cm = 300 €
La page = 800 €	La page = 1000 €

#### Tarifs Cimetière

<u>Rappel tarifs au 1er janvier 2009</u>	<u>Tarifs au 1er janvier 2015</u>
Concession 15 ans = 100 € / m <sup>2</sup>	Concession 15 ans = 150 € / m <sup>2</sup>
Concession 30 ans = 180 € / m <sup>2</sup>	Concession 30 ans = 250 € / m <sup>2</sup>
Columbarium une case pour 15 ans (peut contenir maximum 4 urnes) = 650 €	Columbarium une case pour 15 ans (peut contenir maximum 4 urnes) = 800 €

#### ➤ **6. Restaurant scolaire : tarif du repas**

Tarif du repas pris au restaurant scolaire 3.85 € pour l'année scolaire 2014 / 2015.

#### ➤ **7. Révision des loyers communaux année 2014**

Les loyers communaux sont révisés comme chaque année au 1<sup>er</sup> juin par application de l'indice de révision des loyers.

## **2. Maîtrise d'œuvre du groupe maternelle- contrôle technique-coordination sécurité.**

**Monsieur le Maire précise que la construction du groupe maternelle constitue une priorité du groupe majoritaire et il remercie les différentes commissions qui ont travaillé sur ce dossier pour une mise en place rapide. Les crédits budgétaires de cette opération seront inscrits sur 3 exercices budgétaires : 2014, 2015 et 2016.**

### **➤ Mission de coordination de sécurité et de protection de la santé**

Dans le cadre des travaux de construction d'un groupe maternelle la commune a décidé de faire appel à un coordonnateur SPS pour la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé. Cette mission sera confiée à Yannick CHARRIER Coordonnateur SPS. Le montant prévisionnel de cette mission s'élève à 5 424 € HT.

### **➤ Mission de contrôle technique**

La mission de contrôle technique sera confiée à SOCOTEC (missions +SEI+PS+HAND+HANDCO). Le montant prévisionnel de cette mission s'élève à 6 300 € HT.

### **➤ Maîtrise d'œuvre et subventions**

Dans le cadre de la construction du groupe maternelle rue du stade, un maître d'œuvre sera chargé des études et du suivi des travaux. Suite à consultation en procédure adaptée la proposition du cabinet ARCANE Architectes a été validée pour la mission de maîtrise d'œuvre du groupe maternelle lors de la commission des finances du 17 juin 2014.

Le marché fixe le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre à 168 000 € HT correspondant à un taux de 10.80% de l'enveloppe prévisionnelle de travaux fixée à 1400 000 € HT y compris les VRD et 1.2% du coût des travaux pour la mission OPC.

Monsieur le Maire précise que cette opération peut faire l'objet d'un financement de la part du conseil général de l'Isère et de la DETR.

Le conseil municipal

-PREND ACTE du coût prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre et de la mission OPC qui sera effectuée par le cabinet Arcane, soit 168 000 € ht et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant,

-HABILITE Monsieur le Maire à déposer le permis de construire du groupe maternelle,

-AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation en procédure adaptée pour les marchés de travaux, et à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

-AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les financements nécessaires à cette opération auprès du conseil général de l'Isère et au titre de la DETR .

## **3. Projet halle commerciale**

### **➤ Construction d'une halle commerciale et aménagement de la place de l'église**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date des 29 août et 28 octobre 2013 le projet de construction d'une halle commerciale dans le centre du village a été validé. Il précise que l'habitation de M et Mme PELLET Michel, implantée sur la parcelle cadastrée section B n°1677 d'une superficie de 487 m<sup>2</sup> rue du stade, se libère, ce qui donne l'opportunité à la commune, de réaliser cette opération sur cet emplacement.

Cette réalisation permettra d'aménager la place située autour de l'église, et de restructurer le centre bourg en créant un cœur de village.

Coût prévisionnel de l'opération

Installation de chantier : 2 000 € ht

Démolition du bâtiment existant : 25 000 € ht

Aménagement de la place (travaux) : 105 000 € ht

Aménagement de la place (études) : 15 000 € ht

Construction d'une halle couverte : 90 000 € ht

Achat du terrain : 250 000 €

Monsieur le Maire précise que cet aménagement peut faire l'objet d'un financement de la part du Conseil Général de l'Isère et la Région Rhône Alpes via le CDDRA Rhône Pluriel.

Le conseil municipal

APPROUVE le projet d'acquisition du tènement immobilier cadastré section B n°1677 propriété de M. et Mme PELLET Michel pour la réalisation de la halle commerciale,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et négociations nécessaires à cette acquisition, ainsi qu'à signer les actes notariés correspondants,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cette opération (permis de démolir, permis de construire..).

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux et à signer les pièces de marchés correspondantes.

SOLLICITE une aide financière de la part du Conseil Général de l'Isère,

SOLLICITE une aide financière de la part du CDDRA Rhône Pluriel.